

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 8 septembre 2014**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 8 septembre 2014 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Madame la conseillère Diane Thériault ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

- * Absences : Madame la conseillère Carole Laroche et Monsieur le conseiller Daniel Bonneau.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2014-09-249

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Poste de secrétaire-réceptionniste : embauche
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu
ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- * Madame la conseillère Carole Laroche se joint à la réunion à 19h03.

2- Poste de secrétaire-réceptionniste : embauche

2014-09-250

Considérant la démission de la secrétaire municipale;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a publié un appel de candidatures pour un poste de secrétaire-réceptionniste sur le site de Québec Municipal (réf. résolution No 2014-07-177);

Considérant que 34 personnes ont posé leur candidature pour ce poste et que le comité de sélection en a retenu quatre pour une entrevue;

Considérant que les membres du comité de sélection présents lors des entrevues recommandent la candidature de Madame Jelena Pesic;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 8 septembre 2014**

- d'embaucher Madame Jelena Pesic à titre de secrétaire-réceptionniste pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, à raison de 28 heures par semaine et selon les conditions prévues dans son contrat de travail;
- que Madame Pesic entrera en fonction dès que possible et aura une période de probation de six mois;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail de Madame Jelena Pesic pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

4- Levée de la séance

2014-09-251

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire